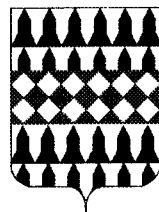


Si Saint Privat des Vieux m'était conté

D'après les recherches effectuées par :

Mme Jacqueline LLORENS-DIAZ et M. Louis CHAZALON.



La Commission Communication remercie Mme Jacqueline LLORENS-DIAZ, Directrice Honoraire de l'École du Village et M. Louis CHAZALON, Ancien Maire, des recherches qu'ils ont effectuées afin de nous faire découvrir l'Histoire de notre Commune.

Chapitre I - L'Instruction Publique (9^{ème} partie).

EN 1923, une école de filles existe à Mazac. Elle est située à peu près au centre du quartier. Il existe aussi une école de garçons installée provisoirement dans un local de fortune.

Le 24 juillet 1902, le Conseil Municipal délibère sur la nécessité absolue d'installer une école au hameau de Mazac. Un questionnaire de l'Inspecteur Primaire en date du 17 septembre 1901 (1) nous renseigne : « *Projet de construction d'une école mixte : la population est de 400 habitants dans le hameau, elle s'accroît en raison du forage de nouveaux puits de mine voisins. Le nombre d'élèves de 5 à 13 ans en âge de fréquenter l'école est de 45.*

Afin de pourvoir à l'installation de cette future école, le Conseil Municipal a prévu l'acquisition de l'immeuble LEYRIS, très favorable, et situé au centre de la région à desservir.

Selon toute probabilité, cette école prendra une rapide extension car la nouvelle Compagnie des Mines Nord Alais sera contrainte de loger son personnel dans la plaine de Mazac. De plus, les dispositions prises se prêteront avec facilité à tout agrandissement. »

Ce projet semble avoir été quelque peu contrarié car en 1923, une promesse de vente (2) en vue de la construction d'une école est passée entre M. JOURDAN Marcelin, Administrateur des Colonies et M. TEISSONNIERE Camille, Maire de Saint Privat des Vieux : « *Maison d'habitation avec jardin attenant sise quartier de la plaine de Mazac en bordure de la Route d'Alais à Barjac, confrontant au nord la Route d'Alais à Barjac et le chemin de Mazac à Salindres au levant et au midi ANDRE, au couchant le ruisseau du Valat de Sautebouc. »*

Cette promesse de vente est consentie au prix de trente mille francs. Aussitôt, une forte polémique s'engage et les pétitions affluent chez le Préfet et l'Inspecteur d'Académie. La protestation contre l'acquisition de l'immeuble JOURDAN, s'élève au nom de la protection de l'enfance et au renom de l'école laïque ! L'affaire

n'est pas mince ! Mais que reproche-t-on à l'immeuble JOURDAN ?

« 1- *Il se trouve sur la route entre deux établissements café et dancing. L'installation d'une école dans cet immeuble paraîtrait en contradiction avec l'esprit de la morale !*

2- *L'école étant située presque à l'extrémité de la plaine de Mazac côté Salindres, il s'ensuivrait que la clientèle scolaire la plus nombreuse habitant le côté opposé (vers Alais) serait dans l'obligation de parcourir 4 fois par jour près de 2 kilomètres pour se rendre en classe.*

3- *L'orientation de la maison ne se prêterait pas pour obtenir le maximum d'hygiène et de salubrité.*

4- *Dans sa visite, M. l'Inspecteur d'Académie n'a pas eu connaissance du contre-projet que nous soumettons à la Préfecture dont les avantages sont multiples au point de vue moral, hygiène central et pécunier. L'école de filles demande des réparations urgentes au point de vue hygiène et salubrité, on ne peut y remédier qu'en achetant l'immeuble d'ARBOUSSET qui permettrait tel ou tel remaniement en faveur de la situation.*

L'aménagement de l'école s'élèverait à 23 000 Frs.»

Le 4 février 1923, un Commissaire Enquêteur est dépêché sur les lieux. Il va rapidement conclure : « *Considérant qu'aucune des observations présentées n'a une valeur propre à diminuer les avantages réels et considérables que présente la villa, estimons qu'il y a lieu d'acquiescer le dit immeuble. »*

Le 29 mars 1923, Monsieur l'Inspecteur d'Académie du Gard écrit au Préfet : « *J'ai l'honneur de vous transmettre la pétition ci-jointe qui m'a été adressée contre le choix de l'immeuble JOURDAN pour servir de Bâtiment scolaire au hameau de Mazac.*

Tout d'abord je dois vous faire remarquer que cette pétition ne pouvait être retenue par mon administration, appelée seulement à émettre son avis sur les avantages et les inconvénients que peut présenter un immeuble, spécialement désigné par l'assemblée municipale, pour servir de bâtiment scolaire.

D'autre part, les affirmations des pétitionnaires me semblent inspirées par des divisions locales ; elles sont d'ailleurs tendancieuses et fausses :

1- *Le local choisi (maison JOURDAN) n'est situé qu'à une centaine de mètres de l'école de filles.*

2- *Les cafés du hameau ne sont qu'un peu fréquentés le dimanche et ne peuvent en rien gêner le service scolaire. Le plus rapproché de l'immeuble choisi en est à 35 ou 40 mètres.*

3- *La maison JOURDAN est très bien orientée et exposée (face au midi).*

4- *Elle convient parfaitement. C'est même pour la commune, une occasion exceptionnelle. »*

La réception provisoire des travaux aura lieu le 1er juin 1925 (3) en présence de M. TEISSONNIERE, Maire de Saint Privat des Vieux, assisté de MM GARNIER et BLANCHON, Conseillers Municipaux, de M. RIBOULET, architecte directeur des travaux et de M. MERLE Ferdinand de Salindres, entrepreneur.

Dans cette école, M. PAGES René exercera ses fonctions d'instituteur. Engagé dans la Résistance, après la guerre, il exercera à Saint Martin de Valgagues où il prendra sa retraite. Les Saint Martinois se souviennent de lui avec un profond respect.

En 1904, le quartier du Rieu n'a toujours pas d'école. Pendant de nombreuses années, les enfants seront scolarisés à l'école du village, certains à l'école du Rieu d'Alais (actuel Hôtel de la Communauté d'Agglomération), d'autres à l'école intercommunale de Mons la Rouviérette / Saint Privat.

Le 17 mars 1904 (4), un projet de création d'une école intercommunale voit le jour, avec l'achat de la maison MAURIN et du terrain qui l'avoi-sine. Dans une lettre au Préfet du Gard, l'Inspecteur d'Académie signale que cet immeuble, récemment aménagé par le propriétaire, convient très bien à sa destination. Le rez de chaussée sera transformé en cave et préaux. Au 1^{er} étage se trouvera la salle de classe précédée d'un vestiaire (elle accueillera une quarantaine d'enfants). Le 2^{ème}

(1) : ADG 20 1807.

(2) : ADG 20 1808.

(3) : ADG 20 1808.

(4) : ADG 20 1809.

étage divisé en 4 pièces servira de logement à l'institutrice. Le terrain contigu donnera une cour et un jardin. Il trouve la dépense non exagérée 10 360 Frs à savoir :

- Pour l'achat de l'immeuble : 9 000 Frs ;
- Frais : 860 Frs ;
- Mobilier scolaire : 500 Frs.

Très vite l'institutrice se plaindra de la chaleur étouffante qui règne dans cette salle de classe surpeuplée, dont les volets intérieurs ne permettent aucune aération... Elle réclame... des stores ! ...

Le 4 août 1929, le Conseil Municipal se réunit. Présents : MM BLANCHON - DAUMAS - DELDON - ARCHER - LEGAL - ROUSTANG - MARTINET - SABATIER. Absents : MM TEISSONIERE - PIERREDON - DHOMBRES. Messieurs les Conseillers du quartier du Rieu exposent que par suite de l'éloignement du village, les enfants de ce quartier sont tenus de parcourir plusieurs kilomètres pour se rendre à l'école et que par mauvais temps, cette situation provoque de nombreuses absences. Ils demandent donc la création d'une école dans ce quartier et font connaître que l'immeuble ROUX, actuellement en vente, conviendrait parfaitement à cet usage, aussi bien par sa situation que par son aménagement. Ils indiquent que cette école aurait un effectif de 30 élèves environ, ce qui justifierait ainsi sa création.

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à mettre à l'étude le projet de création d'une classe mixte au Rieu. Ce quartier composé de maisons isolées sur une grande superficie est assez peuplé.

Le projet porte sur l'aménagement d'un bâtiment existant dont l'acquisition ainsi que celle des terrains nécessaires ont fait l'objet d'une promesse de vente. Ce bâtiment isolé, distant de plus de 100 mètres de toute habitation répondra de par sa situation aux désirs des familles intéressées. En bordure de la Route d'Alais à Bagnols, il sera d'un accès facile. De construction peu ancienne, il est en bon état et son aménagement n'entraînera que des travaux peu importants. Il est en outre bien orienté, toutes ses ouvertures sont face au sud et les cours et préaux seront abrités des vents du nord (c'est l'actuel bâtiment qui abrite le centre de loisirs).

La salle de classe sera aménagée dans un local du rez de chaussée dont la surface (21 m²) et le cube (75 m³) sont suffisants pour le nombre d'élèves prévus. L'éclairage de cette salle sera assuré par la baie existant qui sera agrandie et par l'ouverture d'une seconde baie de mêmes dimensions ménagée sur le mur longitudinal côté nord. D'autre part la porte pleine d'accès sera remplacée par une porte vitrée. Le carrelage en bon état sera

conservé. L'aménagement intérieur comprendra un badigeon à la colle teinté avec frise décorative près du plafond.

Le préau sera constitué par le hangar couvert attenant au bâtiment principal et à proximité de la salle de classe. La cave existant dans ce hangar sera conservée.

La cour de 15 m en profondeur sur 19 m de façade sera clôturée par un mur en maçonnerie ordinaire de 1,80 m de hauteur sur 0,40 m d'épaisseur et dans lequel sera ménagée - côté du chemin d'accès - une entrée de 1 m de largeur fermée par un portillon de fer.

Les wc seront établis dans l'angle sud-ouest de la cour et seront parfaitement visibles de la salle de classe. Ils comprendront trois cases dont l'une à l'usage du maître.

Le logement du maître comprendra :

- au rez de chaussée : une cuisine.
- à l'étage : une salle à manger, 2 chambres et un grand débarras.

Ces diverses pièces sont en bon état et bien éclairées. Leur aménagement intérieur ne nécessitera qu'un badigeonnage des murs et plafonds ainsi que le renouvellement de la peinture des boiseries.

Ce descriptif ne manquera pas d'alimenter des souvenirs chez les élèves qui ont fréquenté cette école et chez les enseignants qui l'ont habitée (Mme GONNET, Mme MARTIN...).

Le 23 février 1930, une promesse de vente a été signée par M. ROUX Émile et son épouse née TEISSIER Madeleine pour cession à la Commune au prix de 49 350 Frs des immeubles désignés. La somme est empruntée à un particulier au taux de 5 % pour permettre le règlement immédiat de cette acquisition. L'école s'installe le 1^{er} octobre 1930. L'acte de vente n'a pas encore été passé.

Une institutrice est nommée : Mme GOURGAS, et les premières difficultés surgissent. Dans une lettre à Monsieur le Préfet, elle décrit sa situation et exprime une demande : « *Institutrice au Rieu, Commune de Saint Privat des Vieux près d'Alès, je me trouve installée dans une école nouvellement créée. La salle de classe a été louée par la municipalité mais se trouve dans une maison de campagne habitée par les propriétaires. Je ne suis donc pas logée, je suis obligée de me loger à Alès, distant de 4 Km car dans les environs de l'école je ne trouve aucun logement convenable et Saint Privat est très éloigné du Rieu et par de mauvais chemins. La municipalité de Saint Privat, sur ma demande, veut bien m'octroyer une indemnité de logement. Mais alors que pour une salle de classe seule (ni cour, ni cabinet) elle donne 30 Frs par mois, elle me donne comme indemnité mensuelle la même somme, soit 360 Frs par an ... Je donne trois mille francs de loyer annuel à Alès... Je sollicite donc, Monsieur le Préfet, une indemnité raisonnable... »*

A son tour, comme les autres écoles du village et de Mazac, l'école du Rieu sera abandonnée pour des locaux plus fonctionnels.

Les derniers instituteurs y ayant exercé sont : Mme PHILIP, M. BLANC, M. JULIAN et Mme MARTIN .

A suivre : La lutte Église / École au début du XX^{ème} siècle...

